



Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 15/11/2023

ID : 063-200071199-20231106-CCPL_2023_129-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 27 octobre 2023

Date d'affichage : 27 octobre 2023

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le six du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle d'honneur de Maringues.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSEIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Franck LE GOUGUEC (suppléant de Patrice DARPOUX), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Patrice DARPOUX

Absents :

Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Denis BEAUVAIS

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-129 : URBANISME - AVENANT AU MARCHÉ « PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT »

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Vu les délibérations n°2017-167, 2018-50 et 2022-20,

Considérant que la démarche d'élaboration du PLUi-H n'a pas pu être finalisée par le bureau d'études Verdi Ingénierie, sous-traitant du bureau d'études Eco-Stratégie, il doit être remplacé par un nouveau bureau d'études.

Eco-Stratégie propose de conventionner avec le bureau d'études Réalités Urbanisme et Aménagement.

Cet avenant a une incidence financière sur le marché.

Montant de l'avenant :

- Montant HT sans options : 105 025,00 €
- Montant TTC sans options : 126 030,00 €

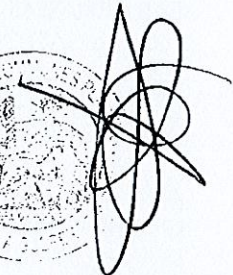

- Montant HT options : 58 580,00 €
- Montant TTC options : 70 296,00 €

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à 33 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention :

- d'accepter l'avenant du marché « élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat » ;
- d'autoriser le président à signer l'avenant présenté.

Délibéré les on, mois et jour ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Le président,

Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 15 Novembre 2023
Le président,